

# Augmentation du nombre minimum de contrôles des mesures d'accompagnement

**Berne, 23.08.2017 - Le nombre minimum de contrôles des mesures d'accompagnement relatifs au respect des conditions de salaire et de travail, alors fixé à 27 000, sera relevé à 35 000. Le 23 août 2017, le Conseil fédéral a arrêté une modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét). L'augmentation du nombre de contrôle reflète la réalité : à ce jour, le nombre minimum de contrôles est déjà dépassé. La modification de l'ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

Des objectifs de contrôle contraignants ont été fixés pour la première fois le 1er janvier 2010 dans l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét). En parallèle, le nombre de contrôles a été augmenté de 20 % pour atteindre le nombre de 27 000 par an. Le 23 août 2017, le Conseil fédéral a décidé de relever le nombre minimum de contrôles à 35 000, afin de tenir compte de la situation actuelle. D'après le rapport annuel du SECO sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, un total de 32 000 contrôles a été réalisé en 2016, auxquels s'ajoutent quelque 10 000 contrôles menés dans le cadre de l'exécution ordinaire d'une CCT par les commissions paritaires chargées de vérifier le respect des conditions de salaire et de travail auprès des employeurs suisses.

Cette mesure tient également compte de l'augmentation depuis 2010 du nombre des résidents de courte durée soumis à l'obligation d'annonce, ainsi que de celui des frontaliers. Si en 2010, le nombre de résidents de courte durée soumis à l'obligation d'annonce s'élevait à 147 000, il se montait à 237 850 en 2016. Dans le même intervalle, le nombre de frontaliers employés dans des entreprises suisses est passé de 231 000 à 313 000.

---

## Adresse pour l'envoi de questions

Fabian Maienfisch, chef suppléant de la Communication, SECO, tél. 058 462 40 20

---

 [Ordonnance \(PDF, 142 kB\)](#)

(<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/49375.pdf>)

 [Rapport \(PDF, 292 kB\)](#)

(<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/49376.pdf>)

## Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

(<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>)

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

<http://www.wbf.admin.ch>

(<http://www.wbf.admin.ch>)

Dernière modification 28.12.2016

## Demandes de medias

Veuillez adresser vos demandes de medias écrites à [medien@seco.admin.ch](mailto:medien@seco.admin.ch)  
(<mailto:medien@seco.admin.ch>)

## Cheffe de la Communication et porte-parole

Antje Baertschi

tél. +41 58 463 52 75

fax +41 58 462 56 00

[Courriel](#)

(<mailto:antje.baertschi@seco.admin.ch>)

## Chef suppléant de la Communication et porte-parole

Fabian Maienfisch

tél. +41 58 462 40 20

fax +41 58 462 56 00

[Courriel](#)

(<mailto:fabian.maienfisch@seco.admin.ch>)

## Porte-parole

Isabel Herkommer  
tél. +41 58 465 03 49  
fax +41 58 462 56 00  
[Courriel](#)  
(mailto:isabel.herkommer@seco.admin.ch)

**Abonnement aux news**

<https://www.seco.admin.ch/content/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2017.msg-id-67824.html>